

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CADILLAC	Fleetwood / modèle 6DF33	CH 0331 31
Constructeur	CADILLAC MOTOR CAR DIVISION of G. M. Co., Detroit, Michigan (USA)		
Identification	sur la plaquette du constructeur = "Fleetwood 6DF33" et "CH 0331 31" devant le No du châssis = "6F33S9."		
Plaquette constructeur	dans le compartiment du moteur, à droite, à l'intérieur de l'aile		
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise		
Identification du moteur	" 70 " à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse, devant la première bougie (frappée par l'importateur)		
Importateur principal	GENERAL MOTORS SUISSE SA, 2501 Bienne		
Véhicule homologué	-		

<b>Châssis</b>	
Nombre d'essieux	2
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues, AV= soupape de dosage AR= limiteur
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	par différence de pression

<b>Carrosserie</b>	limousine
Nombre de portes	4
Ceintures sécurité	SAE-J-4c
Calé	-
Antivol	verrouillage de la direction

Nombre de places	7 av. 2	centre 2	ar 3
<b>Dimensions</b>	intérieur	extérieur	
Longueur	6240	Empattements	3670
Largeur	1960	Essieu double	av 1568 ar 1542
Hauteur	1480	Voie	av 1568 ar 1542
Porte à faux	lat. 1126	Voies	av ar
	av 1444	Braquage	g 14600 d 14600
Distance volant - vers l'avant du véhicule -			

<b>Moteur</b>			
Marque	CADILLAC	Type	V8-425 4bbl(S)
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidissement	eau	Nombre cylindres	8
Alésage	103,68	Course	103,12
Cylindrée	6961	CV-impôt	35,45
Puissance en kW	132	à V/min	4000
SAE-net CV	180		
Bruit à proximité	85	dB/A à t/min	3000 *
Silencieux	2 = 480x290x140 mm	460 x ø 140 mm	
Mesure des gaz	ECE-15, CO 0,2 % à 660 t/min		**)
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

<b>Poids</b>	avant	arrière	total
Poids à vide	1230	1000	2230
Charge utile	165	325	490
Poids total	1395	1325	2720
Garantie fabr.			2918
Dimens. pneus	HR 78 - 15	HR 78 - 15	(Variantes +)
Pty/bars	R / 1,8	R / 2,0	voir
Charge	1430	1500	remarques)
pour V max	varie selon la marque, minimum 173 km/h		
Jantes	6 JK x 15 acier		
Garantie poids remorquable avec train			2201
Garantie poids remorquable sans train			454
Garantie poids de l'ensemble			-
Poids remorquable testé			2000
Vitesse maximale selon le constructeur			173 km/h
Vitesse maximale testée			- km/h
Charge garantie sur le toit			90 kg

Équipement	§)	HR	(E)
Feux de route		HC	(E)
Feux de croisement		A	(E) dans HC
Feux de position		DOT(2)I(2)S(2)T79 GUIDE 6C	
Feux rouges		DOT(2)I(2)S(2)T79 GUIDE 6C	
Feux stop		IP 77 GUIDE 6C	
Clignoteurs	av	oui	ar voir feux rouges
Catadioptrés	av	AV + AR	ar DOT A 78
Feux de gabarit	av		ar oui
Feux complémentaires			
Éclairage plaque		1/ séparé, au centre	
Essulo-glace		2/ balais	
Avertisseurs		DELCO REMY A+C+D+F	
		ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation :

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	C A D I L L A C	Fleetwood	
Homologation	N° CH 0331 31		
Carrosserie	Limousine		
Places	total 7	avant	2
Poids à vide	2230	Carburant	B
Charge utile		CV-impôt	35,45
Poids total	2918	Cylindrée	6961

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, 1A 3,08 = 75 dB/A.
- \*\*\*) Mesure des gaz : conforme selon ECE-15; une marque d'homologation n'est pas exigée (LFEM No 40 902).
- +) Variante de pneus : 215 SR 15 AV 1420 (2,0) AR 1490 (2,1) V-max. 180 km/h  
235/70 SR 15 1440 (2,2) 1490 (2,3) 180 km/h
- §) Modifications par l'importateur:
  - les feux de gabarit AV sont transformés en clignoteurs AV latéraux;
  - les feux de position d'origine sont débranchés; les feux de position A (E) dans HC (E) sont utilisés;
  - les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par des HR + HC (E);
  - les feux rouges/stop/clignoteurs AR sont équipés d'ampoules de 18/5 watts; (un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine);
  - les feux de virages AV ainsi que les feux sur les montants de custode sont débranchés;
  - le "Twilight Sentinel" est débranché;
  - le feu de croisement automatique "Guidematic" est débranché;
  - l'emblème de la marque (figurine entourée d'un anneau) peut être admis;
  - la distance entre les clignoteurs AV et le bord du véhicule est admise selon décision du DFJP du 12.11.75.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 90 kg.

Lieu et date de l'homologation

Studen, 02.04.79

Service fédéral d'homologation